

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| 14-02-20 | 14-02-20 | 2020-9542 |

1. Intitulé du projet

Aménagement de la Zone d'Activités Larramendia sur la commune d'Aicirits-Camou-Suhast (64)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Communauté d'Agglomération Pays Basque

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale ETCHEGARAY Jean-Réné, Président

RCS / SIRET 2 0 0 0 6 7 1 0 6 0 0 0 1 9 Forme juridique Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|--|---|
| 39. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher (R.111-22 du CU) ou l'emprise au sol (R.*420-1 du CU) est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . | Le terrain d'assiette du projet représente environ 7 ha. La surface de plancher de l'opération est estimée à 30 000 m ² considérant une surface aménageable totale de 22 000 m ² . De part sa superficie, le projet est également soumis à la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA (Loi sur l'Eau), régime de la déclaration. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité de 7 ha sur un terrain situé sur la commune d'Aicirits-Camou-Suhast, lieu-dit « Larramendia ».

7 macrolots seront ainsi viabilisés pour des surfaces variant de 4 700 m² à 8 300 m². Ces macrolots seront subdivisés en une trentaine de lots individuels de ~1 000 m² à 1 800 m².

L'accès se fera depuis la route de Larramendia, au nord-est du projet et une voirie interne sera créée afin de desservir la zone.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cet aménagement sont les suivants :

- Proposer une offre de foncier à vocation économique,
- Répondre aux demandes d'implantation et de développement de plusieurs entreprises sur cette partie du Pays Basque, afin de ancrer ou de créer des emplois localement.

Par ailleurs, le positionnement stratégique de la zone projet en bordure de la RD 933 est un critère primordial pour les futurs acquéreurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont décomposés selon les principales réalisations suivantes :

- terrassements,
- aménagement des voiries et réseaux,
- réalisation des espaces verts.

Le périmètre d'intervention sera entièrement clôturé pendant toute la durée des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet sera composé de bâtiments à usage d'activités économiques, de voirie/trottoirs et espaces verts.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Permis de construire

Dossier déclaratif "Loi sur l'Eau" relatif à la rubrique 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|------------------------|
| Terrain d'assiette du projet | ~70 000 m ² |
| Surface totale des lots à aménager (surface cessible) | ~44 000 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Voie communale Larramendia, le
long de la D933
64 120 AICIRITS-CAMOU-SUHAST

Parcelles Section C n°268, 391, 398,
483, 773, 774, 775, 776, 777, 799,
803, 804.

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 0 ' 2 6 " 82 Lat. 4 3 ° 2 0 ' 4 4 " 33

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé à proximité directe de la ZNIEFF de type II n°720012971 "Réseau hydrographique de la Bidouze et annexes hydrauliques". En effet, un cours d'eau affluent de la Bidouze (Eiheraxaharreko erreka) est présent de l'autre côté de la RD 933 à ~100 mètres. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune se trouve en zone défavorisée simple. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet n'est pas directement concerné par le réseau Natura 2000, en revanche il possède une connexion hydraulique avec le ruisseau d'Eyherachar (Eyheraxharreko erreka) situé à 150 mètres à l'est et appartenant au site n°FR7200789 "La Bidouze". Le projet, via les eaux de ruissellement, est en effet susceptible d'avoir une incidence sur la qualité des eaux du ruisseau appartenant au réseau Natura 2000. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'aménagement de la ZA nécessitera des terrassements, toutefois le projet prévoit de s'adapter à la topographie. Les matériaux éventuellement excédentaires seront évacués vers une filière de valorisation adaptée. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est occupé par une friche post-culturelle occupée par un cortège de plantes adventives. L'enjeu de la zone au regard de la biodiversité est faible voire très faible. L'annexe 7 dresse un diagnostic du milieu naturel basé sur des investigations de terrain (2 jours) et une bioévaluation des enjeux du site. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone projet. Toutefois, une incidence potentielle du projet via les eaux de ruissellement est possible sur le ruisseau d'Eyherachar situé à 150 mètres en aval et appartenant au site Natura 2000 de la Bidouze. Le projet de ZA, de par ses caractéristiques, n'est pas susceptible de polluer les eaux de ruissellement toutefois le système de gestion des eaux pluviales qui sera détaillé dans le dossier Loi sur l'Eau déposé à la DDTM 64 permettra d'éviter toute incidence négative sur les eaux du ruisseau d'Eyherachar. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet s'insère sur une ancienne zone de culture actuellement à vocation d'activités économiques. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune d'Aicirits-Camou-Suhast est concernée par les risques naturels suivants : Feux de forêts, Inondation (risque de crue rapide), Tempêtes, Risques sismiques (sévérité 4 - Moyenne). (source : Dossier Départemental des Risques majeurs). Le projet n'est pas situé dans une zone soumise à l'aléa inondation. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | La future ZA n'accueillera pas d'activités présentant des risques sanitaires. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La ZA entraînera une circulation accrue en phase projet aux abords du site du fait de l'installation de nouvelles activités. Les travaux de terrassement et de construction occasionneront le passage d'engins en phase chantier. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux de terrassement et de construction sont une source de bruit en phase chantier de même que les travaux de construction. En phase exploitation, aucune nuisance sonore significative n'est prévue en dehors des nuisances liées aux déplacements (véhicule à moteur). |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La phase travaux pourra être source de vibrations temporaires. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La future ZA sera source d'émission lumineuse. Toutefois les éclairages (candélabres) seront dirigés vers le sol pour limiter la pollution lumineuse. Le projet est situé dans une zone rurale qui présente peu de source d'émissions lumineuses (en dehors du passage des véhicules sur la RD 933). |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les engins de chantier occasionneront ponctuellement des rejets de gaz à effet et de poussières en phase chantier. Ces rejets attendus sont non significatifs au regard des caractéristiques du projet. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux pluviales seront collectées et rejetées dans le milieu naturel (bassin versant du ruisseau d'Eyherachar). Les incidences et mesures sur l'eau et les milieux aquatiques seront traitées dans le dossier Loi sur l'Eau qui sera instruit par la DDTM des Pyrénées-Atlantiques |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public du secteur. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration de Saint-Palais. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La future ZAE sera à l'origine de la création de déchets non dangereux de type ordures ménagères. |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|--------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site est actuellement une friche post-culturelle, l'implantation de la ZA modifiera le paysage perçu localement depuis la RD933. Le projet tient compte de l'environnement rural et s'insère en respectant la topographie du site. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Actuellement la zone projet est laissée sur sa majeure partie à l'abandon (friche). Aucune activité humaine n'existe sur le site. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'enjeu environnemental relatif au projet concerne l'imperméabilisation du site engendrant une augmentation du volume des eaux de ruissellement. Un système de gestion qualitatif et quantitatif est prévu dans le cadre du projet, de la rétention mutualisée sera aménagée sur l'emprise projet. De plus, le dimensionnement des ouvrages de rétention prévoit la reprise des eaux de ruissellement des 2 entreprises déjà implantées sur le secteur de manière à améliorer les conditions hydrauliques sur le site.

Ce système de gestion des eaux pluviales permet également de maîtriser les incidences potentielles indirectes sur le site Natura 2000 de la Bidouze situé en aval hydraulique du projet.

L'annexe 7 dresse un état initial du milieu naturel ainsi qu'une bioévaluation du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans une zone à vocation économique. Les enjeux environnementaux du site projet sont faibles, relatifs à la présence d'une friche post-culturelle sur la totalité de la surface projet.

Les incidences du projet concernent l'imperméabilisation à venir du site dont les mesures adaptées seront exposées dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau qui sera déposée à la DDTM 64. Le système de gestion des eaux pluviales qui sera décrit dans le dossier Loi sur l'Eau permettra également de maîtriser tout impact indirect sur le site Natura 2000 de la Bidouze. Le projet propose par ailleurs une valorisation des fossés existants bordant le site avec plantations d'arbres et arbustes.

En conclusion, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexe 7 : Diagnostic écologique de la zone projet |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bayonne

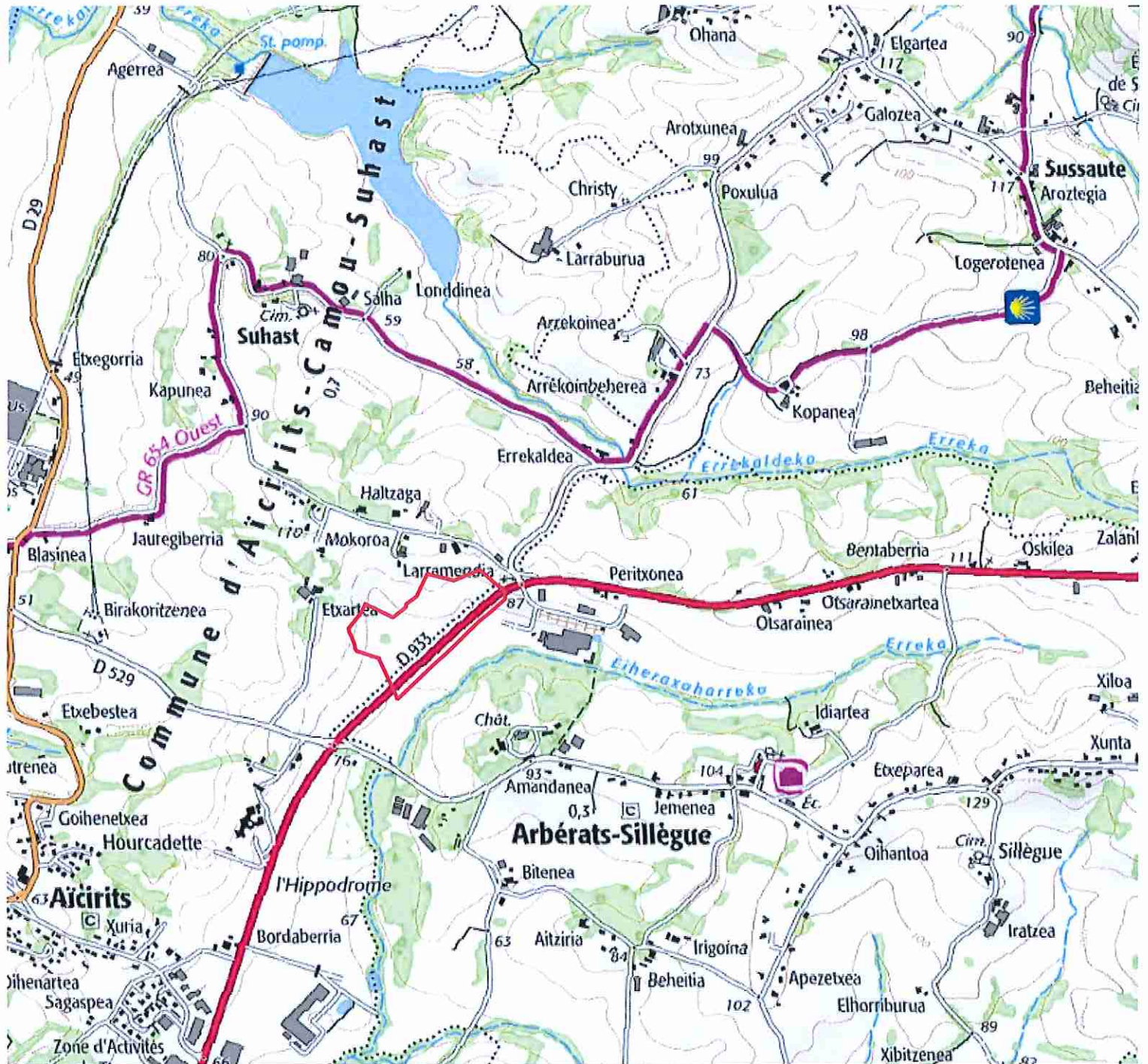
le, 28/01/2020

Signature



Le Président

Jean René ETCHEGARAY



Zone d'activité "Larramendia"

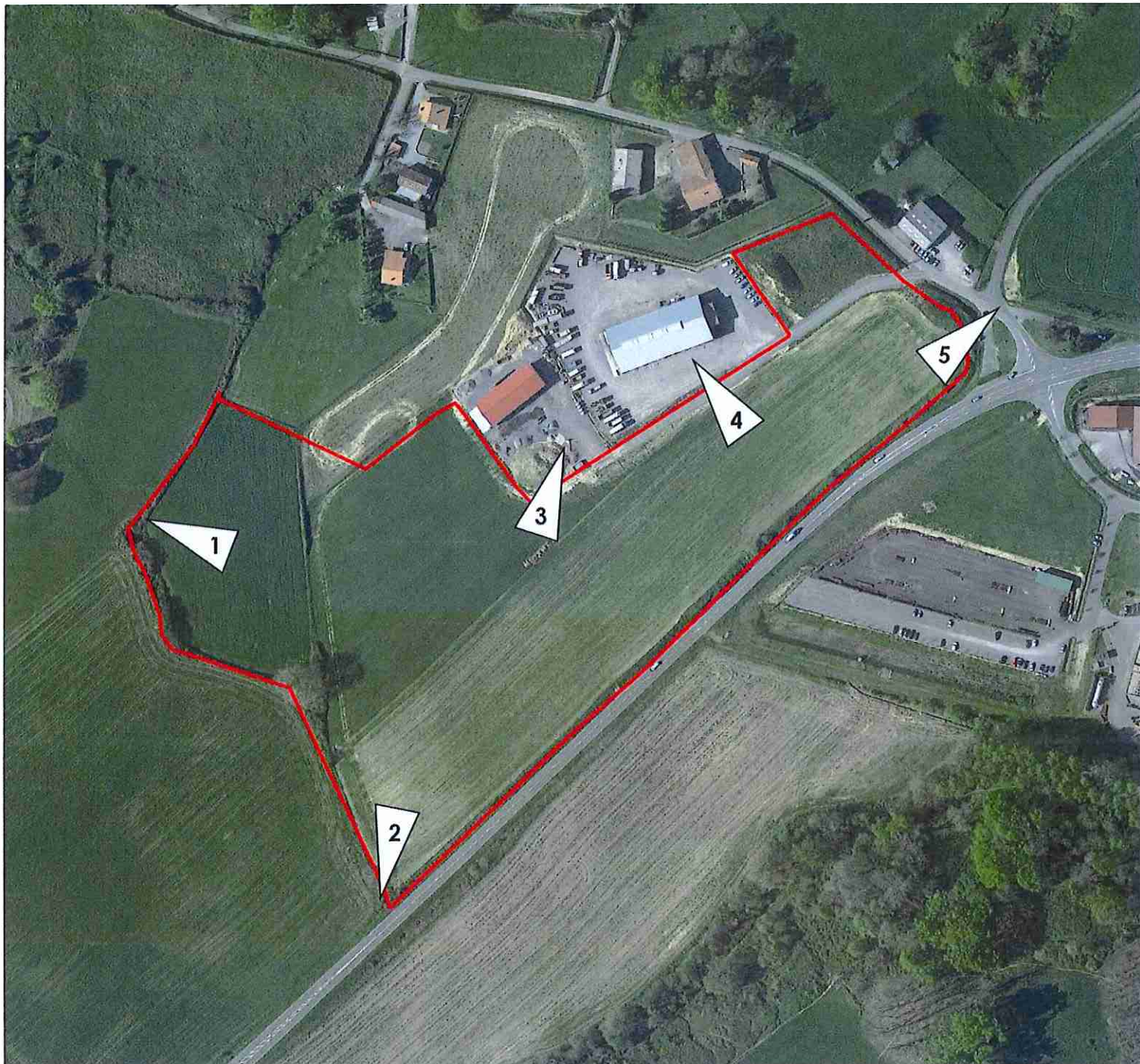
**Demande d'examen au cas par cas
préalable à la
réalisation d'une étude d'impact**

Annexe 2 : Plan de situation au 1/16 000



 Emprise projet






Zone d'activité « Larramendia »

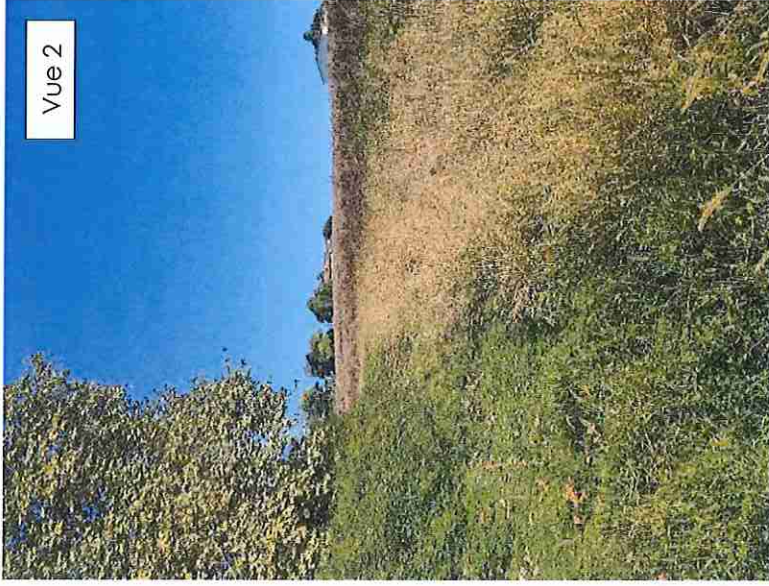
**Demande d'examen au cas par cas
préalable à la
réalisation d'une étude d'impact**

Annexe 3 : Plan des prises de vue

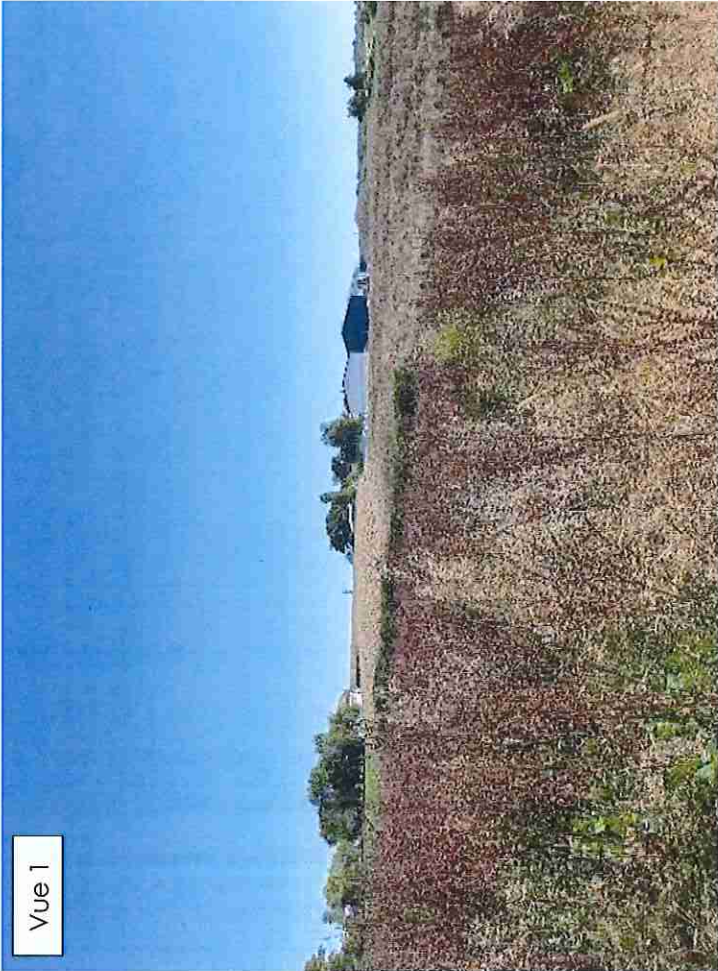
 Emprise projet
 Réseau hydrographique

0 100 200 300 m





Vue 2



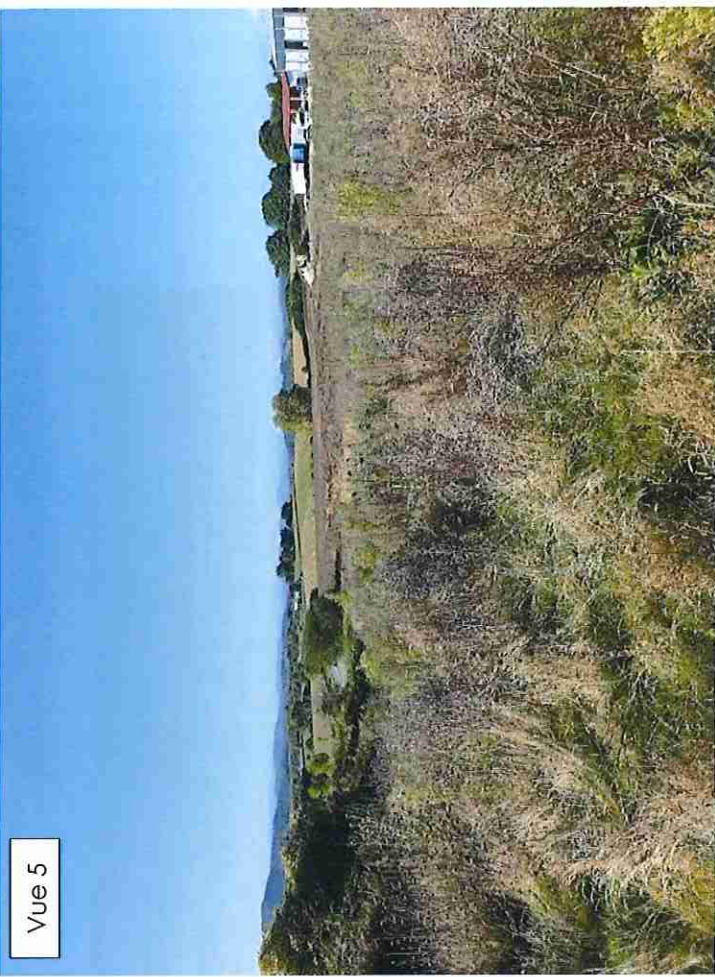
Vue 1



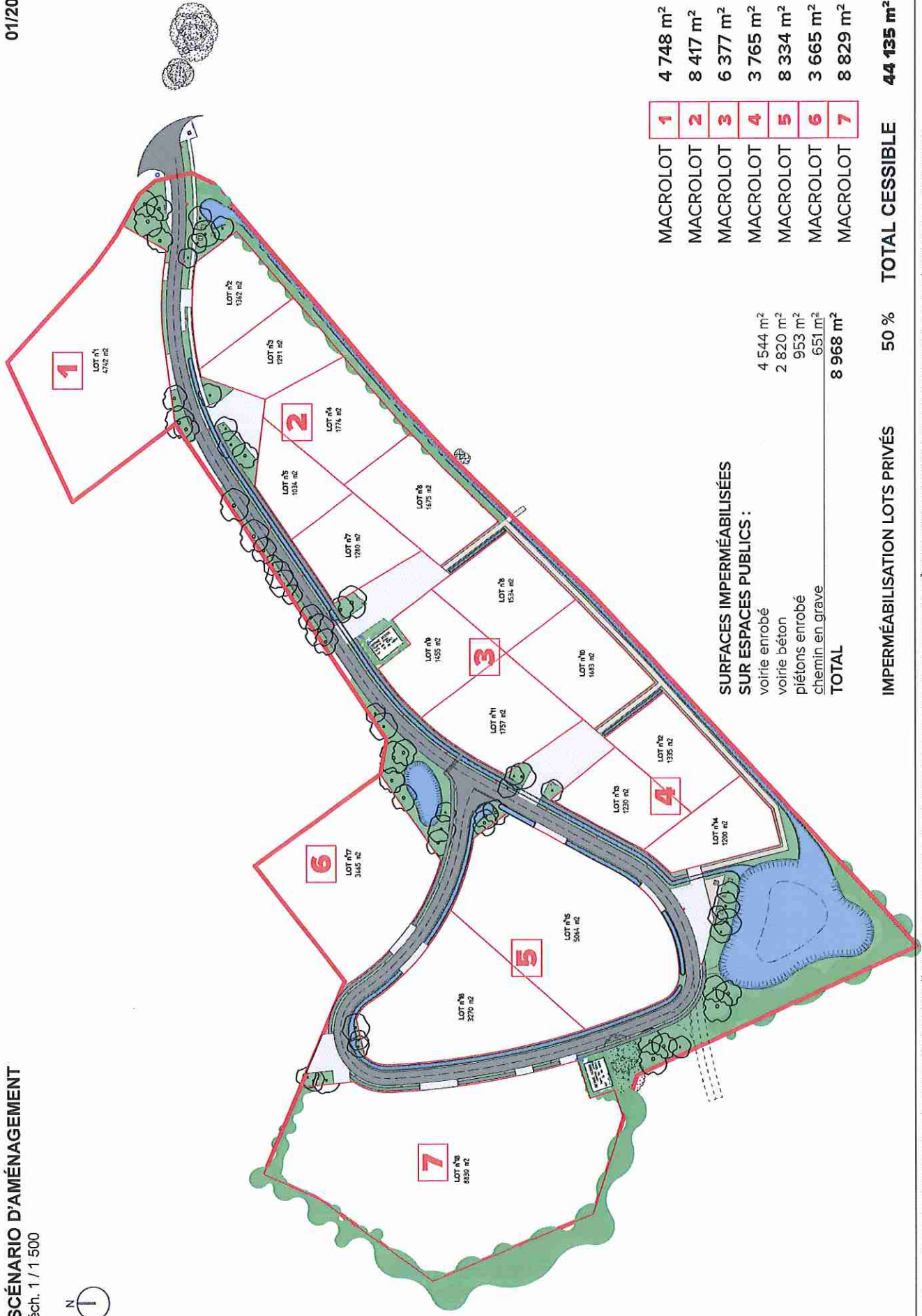
Vue 3



Vue 4



Vue 5



**SURFACES IMPERMÉABILISÉES
SUR ESPACES PUBLICS :**

| | |
|-----------------|----------------------------|
| voirie enrobé | 4 544 m ² |
| voirie béton | 2 820 m ² |
| piétons enrobé | 953 m ² |
| chemin en grave | 651 m ² |
| TOTAL | 8 968 m² |

| | |
|------------|----------------------|
| MACROLOT 1 | 4 748 m ² |
| MACROLOT 2 | 8 417 m ² |
| MACROLOT 3 | 6 377 m ² |
| MACROLOT 4 | 3 765 m ² |
| MACROLOT 5 | 8 334 m ² |
| MACROLOT 6 | 3 665 m ² |
| MACROLOT 7 | 8 829 m ² |

| | | | |
|--------------------------------|------|----------------|-----------------------------|
| IMPERMÉABILISATION LOTS PRIVÉS | 50 % | TOTAL CESSIBLE | 44 135 m² |
|--------------------------------|------|----------------|-----------------------------|





Zone d'activité « Larramendia »

**Demande d'examen au cas par cas
préalable à la
réalisation d'une étude d'impact**

Annexe 5 : Plan de situation au 1/5 000



 Emprise projet

0 100 200 300 m





Zone d'activité « Larramendia »

**Demande d'examen au cas par cas
préalable à la
réalisation d'une étude d'impact**

**Annexe 6 : Plan de situation au regard du
réseau Natura 2000**



-  Emprise projet
-  Réseau hydrographique
-  Site n°FR7200789 "la Bidouze"

0 100 200 300 m



**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE
D'ACTIVITES ECONOMIQUES
LARRAMENDIA
COMMUNE D'AICIRITS-CAMOU-SUHAST**

Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE

EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa

Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 avenue FOCH
64185 BAYONNE

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
RUBRIQUE 39° B)
ANNEXE 7 : JUSTIFICATION ET DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE
DE LA ZONE PROJET**

JANVIER 2020



201 bis chemin Larrondoia – 64310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
Tél : 05 40 07 06 49 – Mail : contact@geociam.com

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|--|----------|
| 1- | JUSTIFICATION DU PROJET | 4 |
| 2- | DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA ZONE PROJET | 5 |
| 2.1 | LES HABITATS ET LA FLORE | 5 |
| 2.2 | LA FAUNE | 10 |
| 2.3 | BIOEVALUATION ET MESURES | 11 |

1- JUSTIFICATION DU PROJET

La présente demande d'examen au cas par cas concerne un projet se situant sur la commune d'Aicirits-Camou-Suhast dans les Pyrénées Atlantiques. Celui-ci consiste en la création d'une zone d'activités économiques sur un terrain d'environ 7 hectares longé par la route départementale D933. Pour répondre à une demande croissante dans les domaines de l'artisanat et de la petite production, la CAPB souhaite en effet mettre en place les meilleures conditions d'accueil de nouvelles entreprises à travers l'aménagement du site Larramendia.

À ce jour, 2 artisans ont déjà manifesté leur volonté de s'installer sur la future Zone d'Activités.

Par ailleurs, la collectivité souhaite que le projet d'aménagement soit conçu dans un souci de développement durable et, dans la mesure du possible, dans la recherche d'une économie circulaire à travers notamment l'incitation aux synergies entre entreprises. Ces 2 objectifs peuvent se traduire en terme de programmation urbaine, par :

- Proposer des domaines de mutualisation adaptés au territoire d'Amikuze, à la vocation de Larramendia et aux entreprises déjà présentes sur Petxonia : aires de stationnements, rétention eaux pluviales, aires de stockage, espaces publics de détente ;
- Proposer la réalisation d'un village d'entreprises sur la ZA Larramendia : ateliers, bureaux, services communs (restauration par exemple) ;
- Organiser la collecte d'informations en amont pour favoriser les synergies inter-entreprises : questionnaire à destination des entreprises déjà installées et des acquéreurs potentiels ;
- Proposer des lots de petite surface qu'il sera possible de regrouper pour développer une offre variée en termes de surfaces de lots et d'emprises constructibles.

2- DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA ZONE PROJET

La réalisation du projet et la détermination de son incidence nécessitent une caractérisation préalable du milieu environnant ainsi que des différentes contraintes liées au milieu naturel.

Le projet prévoit la viabilisation de lots à bâtir à destination d'activités économiques, de voies de circulation et d'espaces verts.

Afin de qualifier les enjeux écologiques du site, plusieurs investigations qualitatives du secteur ont été menées afin d'évaluer les enjeux liés au milieu naturel :

- 8 octobre 2019 : prospection à vue et investigation zone humide ;
- 10 octobre 2019 : inventaire faune-flore.

Les formations végétales sur le site d'étude ont d'abord été préalablement identifiées et cartographiées. Ces formations végétales ont fait l'objet d'observations floristiques sur 9 placettes dans un souci d'exhaustivité. L'attention a particulièrement été portée sur les espèces caractéristiques des habitats naturels d'intérêt communautaire susceptibles d'être présentes dans le secteur d'étude. Ces observations ont permis de caractériser les habitats naturels présents : intérêt patrimonial (habitat d'intérêt communautaire, habitat prioritaire), ...

Les enjeux faunistiques ont été définis à partir des observations ponctuelles effectuées sur site, des données bibliographiques et surtout des potentialités d'accueil des habitats présents.

2.1 LES HABITATS ET LA FLORE

Le site est majoritairement concerné par une friche post-culturelle (Code Corine Biotope 87.1) occupée par un cortège de plantes adventices. Les adventices désignent toutes les plantes qui se développent spontanément dans les milieux anthropisés. Selon cette définition, la flore adventice des cultures correspond à l'ensemble de la végétation spontanée présente dans un champ hormis l'espèce cultivée. Le terme 'communauté adventice' désigne un ensemble d'espèces trouvées dans une même portion de l'espace (au sein d'une zone homogène dans une parcelle cultivée) et du temps (au moment où est effectué le relevé floristique). Les espèces composant la flore adventice des champs cultivés ont un point commun : l'adaptation aux perturbations et l'adaptation aux techniques culturales qui ont favorisé leur expansion.

L'habitat friche présent sur le site est un donc habitat d'espèces pionnières, succédant à la culture, composé d'adventices des cultures telles que *Setaria pumila*, *Rumex obtusifolius*, *Elymus repens*, *Persicaria maculosa*, *Helminthotheca echioides*...

La vergerette du Canada (espèce exotique naturalisée) prédomine dans les associations végétales retrouvées au sein de la friche, à la faveur de niches écologiques vacantes dans les cultures estivales (raréfaction des espèces messicoles due à une utilisation intensive de pesticides dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle).



*Figure 1 : Contexte général de la zone projet
(Source : GEOCIAM)*



*Figure 2 : Setaire, Rumex et vergerette identifiés sur la zone projet
(Source : GEOCIAM)*

Alignement arbustif et roncier : Code Corine biotope 84.2 x 37.8

Des haies arbustives bordent le terrain du projet au sud et à l'est. Celles-ci apparaissent en mauvais état de conservation et assez peu qualitatives (quelques noisetiers et 6 saules envahis par les ronces au niveau des fossés d'écoulement pluvial).

Le tableau regroupant l'ensemble des espèces floristiques relevées (inventaire exhaustif) sur le terrain est joint à la présente annexe.

Une cartographie des habitats présents, en référence à la nomenclature **Corine Biotope** a été effectuée :



Figure 3 : Cartographie des habitats – Code Corine Biotope
(Cartographie : GEOCIAM)

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié sur la zone d'étude.

Aucune espèce floristique d'intérêt communautaire ou protégée n'a été identifiée sur le secteur d'étude lors de nos observations de terrain. Les habitats présents ne sont pas favorables à la présence d'espèces floristiques patrimoniales ou protégées.

Caractérisation des zones humides

Le décret n°2007-135 du 30 janvier 2007 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides figurant à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement et codifié à l'article R.211-108. L'Arrêté Ministériel du 24 juin 2008 modifié par celui du 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement. En outre, le champ d'application de l'arrêté est défini à l'article 1er : « Mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement ».

L'arrêté du 24 juin 2008 précise que les investigations sont menées lorsque celles-ci sont nécessaires au regard du contexte environnemental du site, et au droit de la frontière supposée de la zone humide :

- critère végétation : « Cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la **frontière supposée de la zone humide**, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. »

- critère sol : « Lorsque des sondages sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des **points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide**, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. »

L'appréhension du site et de son intégration dans son environnement proche permet de contextualiser la présence potentielle de zone humide :

- La zone projet n'est concernée par aucun cours d'eau ou écoulement (hormis les fossés agricoles) ;
- Le contexte topographique présente deux points bas topographiques situés à proximité du fossé agricole ;
- Les terrains du projet sont majoritairement occupés par une végétation de type spontanée à semi spontanée, conséquence de l'activité agricole passée. Les relevés floristiques exhaustifs effectués n'indiquent pas la présence d'espèces indicatrices des zones humides mentionnées à l'annexe II, néanmoins afin de confirmer l'analyse, des essais à la tarière pour le critère sol ont été réalisés (2 au point du terrain et 2 aléatoires).

De très rares traits rédoxiques ont été identifiés à environ 25 cm du TN, toutefois ceux-ci ne s'intensifient pas en profondeur :



*Figure 4 Illustrations des essais à la tarière réalisés : absence de traits rédoxiques
(Source : GEOCIAM)*

Les sols au droit du projet ne sont pas caractéristiques des zones humides d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA.

Aucune zone humide n'est présente au droit du projet.

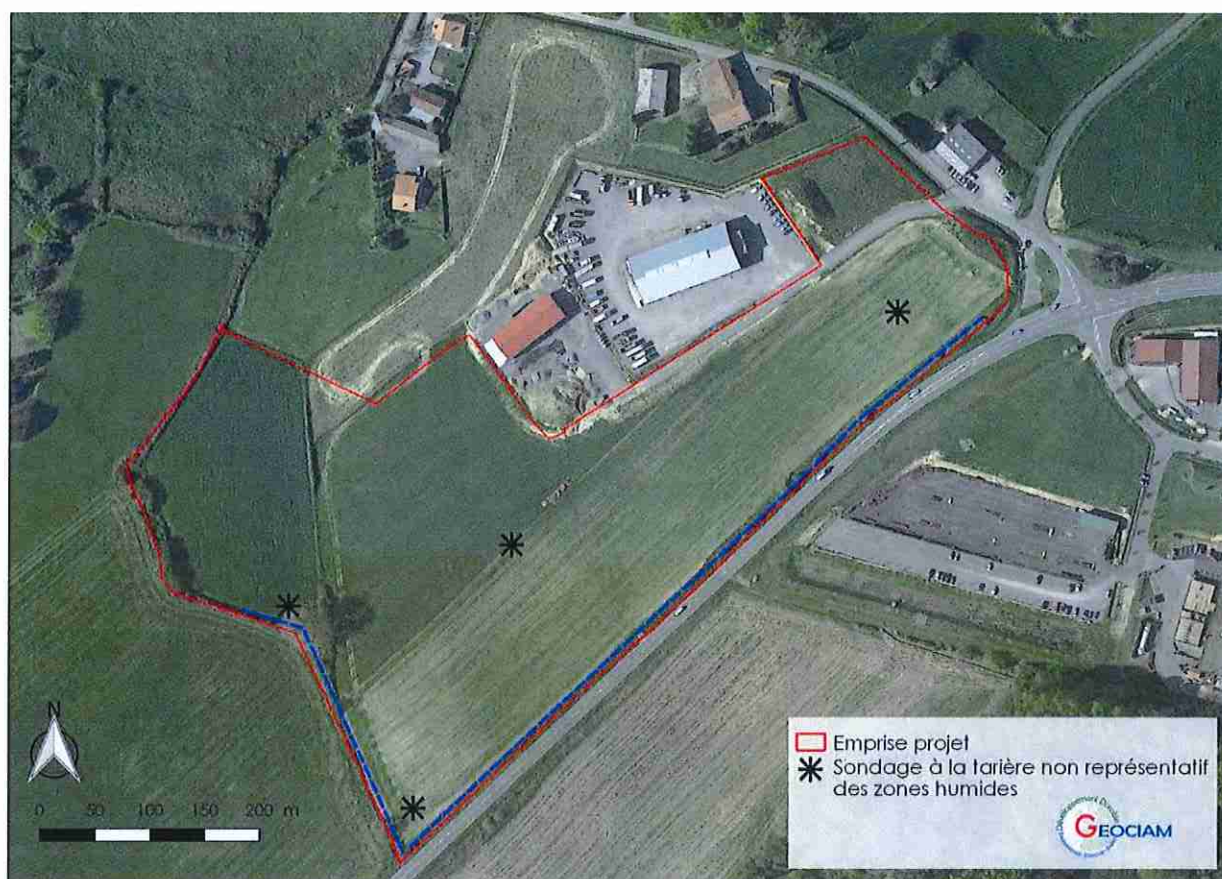


Figure 5 : Localisation des sondages à la tarière réalisés
(Cartographie : GEOCIAM)

Les niveaux d'enjeux des habitats naturels présents au niveau du site d'étude sont estimés en fonction de leur statut (habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaire), leur rareté au niveau de l'aire d'étude (très commun CC, commun C, assez rare AR, rare R et très rare RR), leur typicité (caractère de l'habitat à être typique du point de vue de sa composition et de son positionnement : faible, moyenne et bonne), ainsi que leur état de conservation (bon, moyen, défavorable).

Le niveau d'enjeu de chaque type d'habitat naturel correspond au croisement de ces critères. Les classes d'enjeu suivantes sont définies : nul, très faible, faible, modéré, fort, très fort.

| Habitats naturels | Code Corine Biotopes | Statut | Rareté | Typicité | État de conservation | Enjeu |
|-------------------|----------------------|--------|--------|----------|----------------------|--------|
| Haie et roncier | 37.8 x 84.2 | / | C | Mauvaise | Mauvais | Modéré |
| Friche agricole | 87.1 | / | C | Moyenne | Moyen | Faible |
| Zone rudérale | 87.2 | / | C | / | / | Faible |

Tableau 1 : Synthèse des habitats naturels au niveau du projet



Figure 6 : Enjeu des habitats présents sur le site projet
(Cartographie : GEOCIAM)

2.2 LA FAUNE

Les prospections réalisées ne permettent pas d'appréhender de façon optimale la faune présente sur le site et aux alentours. Quelques espèces animales ont toutefois été observées : le milan noir (*Milvus migrans*) et des passereaux communs : rouge-gorge (*Erithacus rubecula*), mésange (*Parus major*).

Le milieu, ouvert, apparaît plutôt favorable à la présence d'insectes et d'oiseaux communs (chasse et alimentation).

Aucune espèce faunistique d'intérêt communautaire ou protégée n'a été identifiée sur la zone projet. Plus généralement, de par l'habitat identifié, l'enjeu relatif à la faune est faible.

2.3 ZONAGE NATURA 2000

Le site objet de l'aménagement est localisé en amont hydraulique du site Natura 2000 n°FR7200789 « la Bidouze ». Le projet possède ainsi une **connexion indirecte** via les eaux de ruissellement avec le ruisseau d'Eyherachar se situant à proximité de l'emprise, à 150 mètres sud-est de celle-ci. Ce ruisseau, classé Natura 2000, possède un enjeu fort.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur l'emprise projet et aucune espèce d'intérêt communautaire n'est susceptible de réaliser son cycle biologique sur le site.

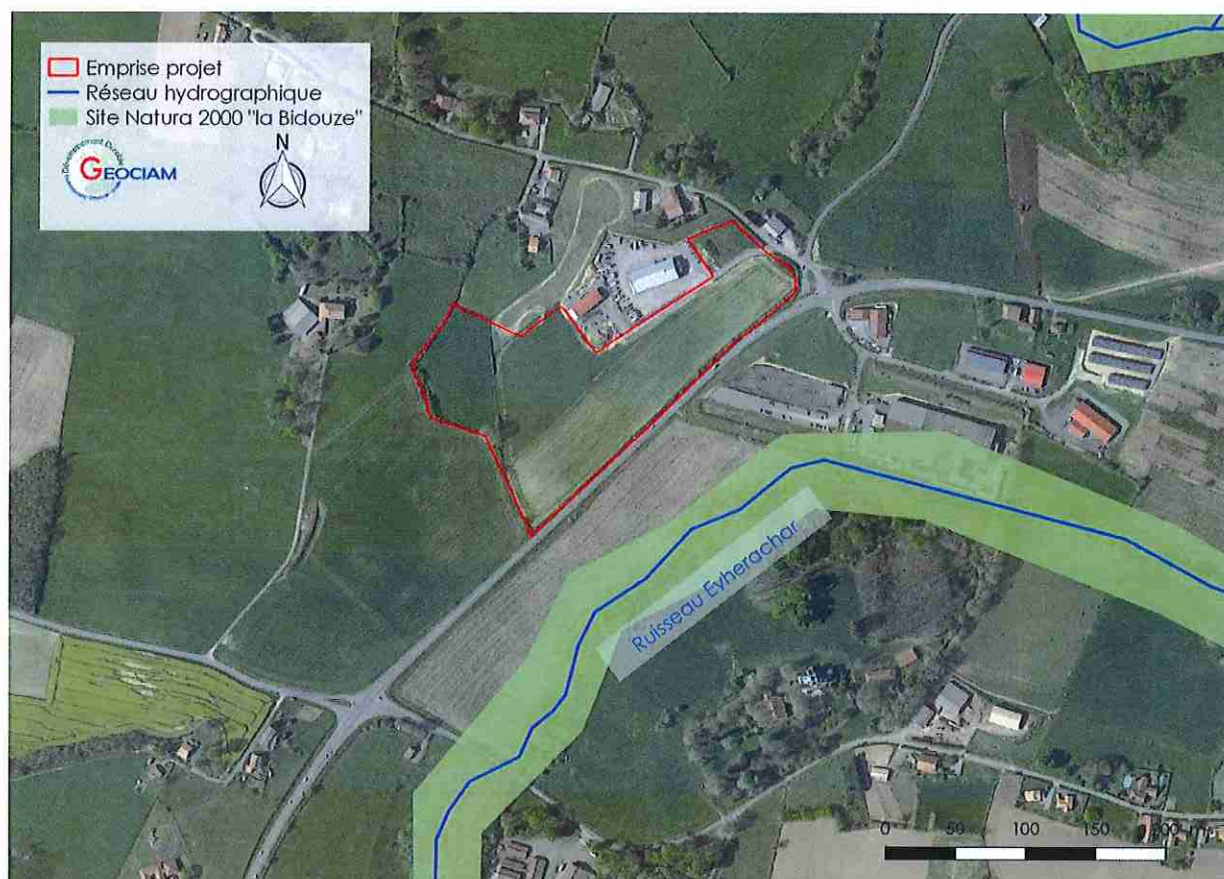


Figure 7 : Situation du projet au regard du réseau Natura 2000
(Cartographie : GEOCIAM)

Une incidence indirecte potentielle du projet est donc possible sur le ruisseau classé Natura 2000 via les eaux de ruissellement.

2.4 BIOEVALUATION ET MESURES ERC

Au regard de la localisation de la zone projet et d'une investigation qualitative du secteur, les enjeux écologiques sont les suivants :

| | Bioévaluation | Enjeu |
|---------------------------|--|--------|
| Zonage Natura 2000 | Présence du site Natura 2000 « la Bidouze » à 150 mètres en aval hydraulique de la zone projet Incidence indirecte potentielle du projet via les eaux de ruissellement | Modéré |
| Habitats naturels | Présence d'une friche post-culturale sur la majeure partie de l'emprise projet Présence d'alignements arbustifs peu qualitatifs | Faible |
| Faune | Site offrant un habitat favorable à l'avifaune en général et aux insectes pour la chasse et l'alimentation (milieu ouvert) Espèces contactées communes sans enjeu de conservation particulier | Faible |

En conclusion, les enjeux écologiques sur le site projet sont globalement faibles, toutefois celui-ci est connecté hydrauliquement au réseau Natura 2000 et présente ainsi un enjeu modéré au regard du site « la Bidouze » n°FR7200789.

Le projet présente une opportunité de revalorisation des fossés agricoles : ceux-ci bénéficieront d'un traitement éco-paysager avec plantation d'une végétation hygrophile et réutilisation pour la récolte des eaux pluviales de la future ZA. Les sujets les plus intéressants (2 ou 3) seront préservés.

Le projet prévoit la **mise en œuvre d'un système de gestion des eaux pluviales** global avec reprise des eaux de ruissellement des 2 entreprises déjà implantées sur la ZA de manière à améliorer l'état initial du site. Ce système permettra de maîtriser l'incidence des ruissellements supplémentaires induits par l'imperméabilisation à venir du site (cette mesure de compensation sera développée dans le dossier Loi sur l'Eau qui sera instruit par la DDTM des Pyrénées-Atlantiques). Ainsi le projet ne sera pas de nature à aggraver les inondations à l'aval du réseau hydrographique et préviendra également toute pollution des eaux rejetées et incidence potentielle sur le réseau Natura 2000.

Enfin, une **liste d'espèces préconisées pour la plantation des espaces verts** sera fournie au maître d'ouvrage. Ces espèces, locales, mellifères ou avec un intérêt pour la faune, favoriseront la présence sur le site d'insectes pollinisateurs et de la faune commune (avifaune notamment).

Annexe : Espèces floristiques relevées sur le terrain projet

| Nom vernaculaire | Nom latin |
|-----------------------------|------------------------------|
| <i>Strate herbacée</i> | |
| Brachypode penné | <i>Brachypodium pinnatum</i> |
| Cardamine des prés | <i>Cardamine pratensis</i> |
| Cardère sauvage | <i>Dipsacus fullonum</i> |
| Centaurée noire | <i>Centaurea nigra</i> |
| Chicon | <i>Cichorium intybus</i> |
| Chiendent officinal | <i>Elymus repens</i> |
| Cirse commun | <i>Cirsium vulgare</i> |
| Epilobe | <i>Epilobium spp.</i> |
| Geranium à tiges grêles | <i>Geranium pusillum</i> |
| Helminthie fausse vipérine | <i>Picris echioides</i> |
| Liseron des champs | <i>Convolvulus avensis</i> |
| Menthe odorante | <i>Mentha suaveolens</i> |
| Millepertuis | <i>Hypericum spp.</i> |
| Patience à feuilles obtuses | <i>Rumex obtusifolius</i> |
| Poacées indéterminées | - |
| Prêle des champs | <i>Equisetum arvense</i> |
| Renoncule rampante | <i>Ranunculus repens</i> |
| Renouée persicaire | <i>Persicaria maculosa</i> |
| Ronce commune | <i>Rubus fruticosus</i> |
| Setaria helvola | <i>Setaria pumila</i> |
| Taraxacum | <i>Taraxacum spp.</i> |
| Trèfle rampant | <i>Trifolium repens</i> |
| Vergereffe du Canada | <i>Erigeron canadensis</i> |
| <i>Strate arborée</i> | |
| Saule | <i>Salix spp.</i> |